

CSN 18 et 19 mai 2016 Relevé de conclusions - Commission PSL

Trois points ont été traités à l'ordre du jour de la commission : 6^{ème} schéma et note de service RS 2017 ; Privé à rythme approprié et MAAF ; Convergence pour les services publics.

1 - 6^{ème} schéma et note de service RS 2017

Le 6^{ème} schéma et la note de service de rentrée 2017 sont en cours d'écriture. La rédaction du premier a pris 2 ans de retard sachant que le précédent schéma arrivait à expiration en 2014. Ce laps de temps aurait pu permettre un travail prospectif sur les formations à des nouveaux métiers ou encore sur les évolutions des structures à envisager pour accueillir la génération 2000-2010. Or, il n'en est rien !

Le Schéma national prévisionnel des formations prévues par la loi a été maintenue suite aux interventions menées par le Snetap-FSU. Il décline désormais en objectifs les priorités du projet stratégique introduit par la loi d'avenir.

Une première partie est dédiée aux contextes

- du projet stratégique ; de la loi Peillon transférant l'arrêté de la carte des formations professionnelles initiales aux régions ;
- le contrat de plan régional des formations professionnelles ;
- du contexte national et des évolutions pédagogiques de l'enseignement agricole (espace numérique, mobilisation des valeurs de la République, enseigner à produire autrement et développement de l'espace européen de la formation).

Ces éléments de contexte à ce niveau font déjà l'impasse des évolutions démographiques et de la politique du Président de la République en faveur de l'implantation de formations aux nouveaux métiers dans les LP de MEN.

Un bilan est réalisé dans la seconde partie :

- sur les différents parcours des apprenants de l'enseignement agricole sur les trois voies (scolaire, apprentissage, continue) ;
- sur la réussite aux examens, sur l'augmentation du nombre de diplômés, l'origine socio-professionnelle et la répartition selon les genres avec des filles présentes à 51 % majoritairement présente dans certaines filières. Le cœur de métier est souligné par l'observation d'une représentation plus grande des enfants d'agriculteur exploitant et cadre de profession intellectuelle supérieure dans le second cycle général et technologique et le premier cycle supérieur des BTS.

Une troisième partie définit les principales tendances de politiques éducatives et professionnelles. L'accent est donné à la seule insertion professionnelle des élèves alors que la mission d'insertion prévue par la loi couvre les insertions scolaire, sociale et culturelle dont il n'est hélas pas fait état. Dans un contexte favorable de l'insertion des diplômés de IEA, la DGER reconnaît une insertion plus difficile pour les diplômés du CAPA.

Les perspectives vers de nouveaux métiers et emplois ne font l'objet d'aucun objectif clair et le projet renvoie à la lecture d'extraits de rapports dont on ne sait ce que l'administration en retiendra en définitif. Cela mériterait d'être approfondi pour une intégration dans ce schéma.

Un projet en profond décalage avec la demande sociale et sur fond de déréglementations caractérise la 4^{ème} partie définit les orientations

Il ressort de ses orientations un paradoxe. Alors que l'EAP seul est une composante du service public d'éducation et de formation, contre toute référence législative et réglementaire, le premier projet de la DGER présenté le 27 avril, assimilait l'ensemble de l'EA à une composante du système éducatif. A contrario, les ambitions de cette composante sont restreintes à la préparation des apprenants aux seuls métiers et emplois qui offrent des perspectives d'insertion professionnelle. Une attention est même portée sur certaines formations liées à la nature à l'animal et d'autres qui ne déboucheraient pas sur des créneaux d'emplois. Cette composante spécifique du système éducatif ne se donne pas l'ambition républicaine de garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction et à la formation.

La globalisation de l'EA à l'ensemble de ses composantes public et privé entend couvrir une offre de formation indistinctement assurée par des établissements publics et privés. Cette orientation ministérielle n'est elle pas contradictoire avec des valeurs de la République par ailleurs affirmées ? Le Snetap-FSU a évidemment protesté et obtenu après un débat controversé une nouvelle rédaction dans la note de service préparatoire à la rentrée 2017 qui fait disparaître toutes synergies possibles entre établissements publics et privés au profit d'une nécessité de coordonner l'offre de formation.

Une tentative de réintroduction de la contractualisation est réapparue au prétexte du transfert de l'établissement de la carte scolaire aux Régions. Le Snetap-FSU a rappelé que la DGER réintroduisait par la fenêtre une disposition qu'elle avait du sortir par la porte sous la droite en 2006. Le Snetap-FSU a rappelé que seules les établissements privés sont sous contrats et qu'il n'était réglementairement pas envisageable que les établissements publics soient rendus au même rang que les opérateurs privés. Les obligations confiées par la loi aux établissements publics, sont censés donner à l'État et aux Régions des obligations particulières à leurs égards. La DGER a pris en compte au moins pour partie notre opposition déterminée et a remplacée dans la nds RS 2017 cette disposition par le conventionnement déjà prévues dans le panel des délibérations des CA des EPLEFPA. Il restera pour nous de vérifier que cette transposition a aussi été retenu dans le schéma.

2 - Privé à rythme approprié, baronnie régionale et MAAF acoquinés

Publicités non réglementaires des établissements privés à rythme appropriés

Comme chaque année, des publications d'établissements privés bafouant la réglementation nous sont signalés sans que cela ne fasse l'objet d'appel aux règlements de la part des DRAAF dont il faut le rappeler son sensés exercer une autorité académique.

Le CSN décide de réunir mi-juin un groupe de travail qui après avoir fait le point sur l'état de la réglementation s'appliquant aux établissements privés, construira un réseau de vigilance région par région en vue de ne rien laisser passer et si nécessaire de faire la preuve du laxisme de notre administration et de porter cette question au niveau le plus opportun. Les secrétaires régionaux les plus concernés par la présence d'établissements privés sont invités à proposer un camarade de leur région disposé à participer au groupe de travail et d'assurer cette vigilance ensuite.

Ouverture concurrente par apprentissage dans un établissement privé à rythme approprié par le fait du prince

Contre l'avis des instances et du DRAAF, le président du conseil régional d'Aquitaine a ouvert par apprentissage un BTS « ACSE » dans un établissement privé à rythme approprié alors que cette formation est proposée en formation initiale scolaire dans deux établissements publics d'enseignement agricole voisin. Cette attitude avait conduit alors nos représentants syndicaux à interpeller la vice présidente chargée de la formation. Elle avait alors fait état d'une erreur et que la formation au-delà du cycle commencé fermerait. Le président en ayant depuis décidé autrement, la section régionale a demandé un relais du Snetap-FSU nationale pour un rendez vous auprès du Ministre. Une audience auprès du cabinet du Ministre s'est tenue. L'échange a donné lieu à une analyse partagée de cette situation. Ainsi, le cabinet s'est engagé :

- à intervenir auprès de la vice présidence chargée de l'apprentissage en Aquitaine et de nous en faire le retour ;
- à établir un protocole avec l'ARF
- à encourager des conventions établissements DRAAF Régions ;

Sur cette dernière disposition, le Snetap-FSU a rappelé que ces conventions nécessitaient d'être cadrés par le projet régional.

Apologie de l'alternance faite au profit des établissements privés à rythme approprié.

Le CSN a pris connaissance de la participation du Ministre au congrès des établissements privés à rythme approprié et des applaudissements qu'il y a recueilli. Le CSN s'est particulièrement inquiété de la participation du Ministre à ce congrès alors qu'il a décliné sa participation à la journée bac pro organisée par le Snetap-FSU sans même avoir daigné s'y faire représenter. Ce déplacement partisan du Ministre s'est accompagné d'une publication dans le magazine du MAAF « alimagri » d'un article au titre tant élogieux que mensonger « MFR pionnière de l'alternance ». L'éloge faite est mal placée dans une publication ministérielle de la République laïque et gratuite ; En outre il est mensongé car l'alternance s'est d'abord développer dans l'apprentissage avant d'apparaître sous la forme d'une enseignement scolaire temps plein mise en œuvre selon un rythme approprié propre au MFR dont la première s'est ouverte en 1937.

Le Snetap-FSU demandera un droit de réponse au Ministre à paraître dans un prochain numéro d'alimagri.

4 - Convergences pour les services publics

Ce point a été traité pour information. Une AG se tiendra à la bourse du travail à Paris le 4 juin. Le Snetap-FSU y sera représenté. Des Assises dans les suites des décisions prises à Guéret en juin 2015, se tiendront à l'automne à Montreuil. Le CSN dans la perspective des prochaines échéances électorales et de la place qu'il entend donner aux services publics et à l'enseignement agricole public en particulier, reviendra sur la préparation de ces Assises d'Automne au CSN de septembre.

Le CSN a fait sienne des propositions de la commission PSL des demandes d'audience auprès du nouveau DGER et du Ministre Stéphane LE FOLL. Le CSN considère que l'enseignement agricole est à la croisée des chemins et que des perspectives d'avenir restent à construire pour donner à l'EAP les capacités :

- **à accueillir les jeunes des générations 2000 à 2010,**
- **de répondre aux nouveaux métiers dans les champs de l'EA conformément à l'engagement du Président de la République dans les vœux adressés aux acteurs économique et se traduisant par l'ouverture de 500 classes correspondant à ces nouveaux métiers dans les LP de l'Éducation Nationale.**